

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES DE L'U.D. - D.D.E.N. 06 EXERCICE 2025

Chères Amies, Chers Amis,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le président et le conseil d'administration de l'association départementale en date du 19 mars 2026, je vous présente mes conclusions relatives aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'annexés à ce rapport annuel.

Les comptes de résultat qui m'ont été présentés font apparaître les chiffres suivants :

TOTAL RECETTES	24 332,63 €
TOTAL DÉPENSES	25 781,38 €
RÉSULTAT (déficit)	-1 448,75 €

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

À la demande du président, j'ai procédé, en présence du trésorier, à un contrôle des comptes annuels.

Les pièces comptables, les comptes bancaires, les pièces justificatives m'ont été présentés. Les rapprochements de comptes avec les relevés bancaires ont été effectués. J'ai pu vérifier tous les justificatifs que j'ai demandés. Quelques anomalies m'ont interrogée. Ainsi, le règlement de deux années d'assurance (mais l'explication m'en a été fournie : règlement par anticipation).

J'ai également réalisé un audit. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Notamment, je me suis intéressée aux variations de quelques postes entre 2024 et 2025.

Je n'ai pas d'observation majeure à formuler sur la véracité des comptes qui m'ont été présentés.

Néanmoins, l'affectation de certaines dépenses à des postes inadaptés ou des imprécisions de désignation ou d'affectation et des intitulés de dépenses erronés conduisent à présenter un bilan qui ne paraît pas conforme à la réalité et qui propose des variations et un déficit qui ne devraient pas apparaître.

Au vu de mes analyses – sans m'attacher à quelques corrections d'écriture –, je puis certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations

de l'exercice écoulé, comme celle de la situation financière de l'association à la fin de cet exercice 2025.

II - VÉRIFICATION ET REMARQUES SPÉCIFIQUES

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels.

Je souhaite cependant formuler quelques remarques et conseils sur les informations données dans les différents documents qui vous ont été présentés au cours de cette assemblée générale dans l'intérêt de la lisibilité des comptes.

Interrogations :

- Le versement de 1 160 € à la Fédération nationale : seuls 1 000 € ont été encaissés. Donc il semble qu'il y ait eu une perte d'adhérents de 13 membres entre 2024 et 2025. L'U. D. ne compterait que 50 adhérents ; or la somme virée représente 58 membres.

Préconisations :

- Les sommes mentionnées en « subventions » doivent être notées comme « Transfert de charges » ou « Parts contributives exceptionnelles ».
- D'autres remarques d'ajustements pourraient être suggérées. Le résultat des modifications permettrait de diminuer le déficit. Ainsi, préférer « fournitures administratives » à « fonctionnement » ; spécifier un poste « fournitures informatiques », un autre « matériel informatique » ; à ce sujet, il pourrait être mis en immobilisation et être amorti sur trois ans.

Conseils :

- Il vaut mieux régler l'assurance Maif en janvier de l'exercice en cours et non par anticipation à la fin de l'année précédente ; la Maif donnait comme date limite cette année le 7 janvier 2026. Cela évite un risque de déficit.
- S'agissant du budget prévisionnel, il conviendrait de modifier l'estimation pour 2026, en partant de l'exercice 2025 et en augmentant d'un faible pourcentage. Il conviendrait également de prévoir un poste « dépenses informatiques » ; « évaluation des écoles » : pour l'« évaluation des écoles », les dépenses que j'ai trouvées concernent-elles le transport, le repas, le temps passé ? s'il s'agit du repas, il faut créer un poste ; « frais documentation » ou « achat livres ».
- Pour l'an prochain, en fait cette année 2026, il serait utile de sourcer toutes les dépenses et les recettes, soit d'avoir des factures, soit de commenter chaque ligne de dépense ou de recette des relevés bancaires.
- Il serait également intéressant de disposer d'un tableau des valorisations kilométriques et horaires des bénévoles.

Fait à La Trinité,
Le 27 mars 2026

Le vérificateur des comptes,
Marie-Thérèse REBAT